

Cette aide indispensable est montée en charge progressivement. Lorsque cette aide a démarré en 2002, elle a été attribuée à **145 000 seniors de plus de 60 ans**. Aujourd'hui, c'est environ 1,3 million de personnes qui la perçoivent.

Rappelons que cette aide est attribuée par les départements. Elle est sans conditions de ressources, mais varie quand même en fonction des ressources du retraité, à partir de **854,60 €** mensuels, jusqu'à un plafond de 3 184 €.

Rappelons que les départements ont vu les dépenses de l'APA multipliées par 3 en 20 ans !

Il y a donc lieu de mettre en place des **politiques préventives du vieillissement**, mais aussi d'accompagnement dans le cadre du maintien à domicile : habitat intergénérationnel, création de tiers lieux.

Maurice Godelier, le grand anthropologue/ethnologue, qui a passé sa vie à étudier des sociétés anciennes, notamment en Papouasie, **sur la prise en charge collective des anciens par la collectivité, révélait son effroi à propos du comportement de nos sociétés modernes, où les solidarités familiales, l'attention du voisinage, s'étiolent pour laisser place à la montée de l'individualisme et de l'indifférence.**

Jean-Marie Bonnemayre.